

PMU Nouveau PMU à MALO

EDITH et CHRISTIAN VANDENEECKHOUTTE
vous informent que

LE BISTROT «MÉRIDIEN»

Centre commercial Champion - MALO-LES-BAINS
est ouvert de 9h30 à 13h30 tous les dimanches

- On pourra y jouer aux courses
- On y trouvera les quotidiens nationaux et régionaux
- Et on pourra bien sûr y prendre l'apéritif entre amis

A BIENTÔT !

Le plus beau souvenir de carnaval de...

Micheline et Roselyne



Roselyne et Micheline sont deux sœurs issues d'une famille de sept enfants. « Mon plus beau souvenir, confie Micheline, c'était il y a trois ans, lors du jet de harengs devant la mairie de Saint-Pol. C'était la première fois que je voyais

ça d'aussi près et c'était super. »
« Moi, c'est la bande de Bergues, indique Roselyne. C'était il y a deux ans. C'est là que j'ai trouvé mon "p'tit cœur", celui qui sera bientôt mon mari. »

Pierrette et Thierry

Il y a déjà bien longtemps que Pierrette et Thierry, deux Dunkerquois, font carnaval. « Moi, ça fait 35 ans », indique Pierrette. « Et moi 38 », ajoute Thierry. Et tous deux, bien sûr, ne manqueraient pour rien au monde une bande ou un bal de carnaval.

« Mes plus beaux souvenirs, confie Thierry, ce sont les premières lignes des bandes. C'est ça, pour moi, le vrai carnaval : le faire dans les rues et pas dans une salle ! »

Et le Dunkerquois de regretter : « Aujourd'hui, je trouve aussi qu'il y a vraiment trop d'alcool au carnaval. »

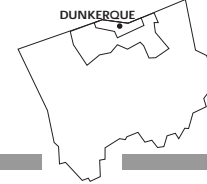
Greg, Joe et Bino



Inconditionnels du carnaval – « On a toujours baigné dedans », affirment-ils –, Greg, Joe et Bino forment une bande de joyeux copains. Et pour rien au monde, ils n'auraient manqué, par exemple, le dernier bal des Corsaires.

« Notre plus beau souvenir, c'était lors d'une bande. Nous, on tournait en rond et au milieu, il y avait des filles. On leur a demandé : "Vous avez le choix : soit c'est le zot'che, soit... la torture !" » Finalement ? Chuut...

Dunkerque ville



Bureaux :
1-3, place de la République
B.P. 4215 - 59378 Dunkerque Cedex 1
Tél. 03 28 59 10 00 - Fax : 03 28 59 08 42

Paroles, paroles...

- **A DUNKERQUE**
A Dunkerque, Quand vient le carnaval, on est tous joyeux comme des cigales.
On s'maquille, on s' met de la peinture, on s'en fout plein la figure.
On s'habille avec de vieux habits et l'on sort son grand parapluie.
Avec tout ça on est paré pour le carnaval Et le boulot on s'en fout pas mal.
On est heureux, on est heureux,
Avec les Dunkerquois, au carnaval, on est les rois
On est heureux, on est heureux,
Avec les Dunkerquois, on s'ra toujours les rois.
- **AH SI VOUS VOULEZ DE L'AMOUR**
Ah si vous voulez d'amour
N'attendez pas un jour, prenez l'bonheur qui passe
Car voici le printemps, profitez du moment,
Allons dépêchez-vous.
- **AH LÉON !**
Ah ah ah ah Léon !
il a dans son kanecon un joli saucisson
Ah ah ah Louise !
Elle a dans sa chemise une jolie boîte à prise.
- **AH C'QU'ELLE EST COURUE LA PÊCHE À LA MORUE**
Ah c'qu'elle est courue, la pêche la pêche
Ah c'qu'elle est courue, la pêche à la morue.
- **QU'EST-CE QUI DARRE ?**
Qu'est-ce qui darre, c'est Jean Bart,
Parce qu'il a pas pu descendre pour pisser.

Chansons

par Olivier TARTART

Les Prout, un vent d'airs frais dans le répertoire ?

De chapelles en coffret DVD, de concerts en disques, le succès des chansonniers dunkerquois enfle. Au point de détrôner les airs traditionnels ?



Après 2 500 fans à l'Olympia, les Prout ont rassemblé 5 000 Dunkerquois fin janvier. Aujourd'hui, ils semblent devenus incontournables.

Ph. Jean-Charles BAYON

LE TAMBOUR-MAJOR lève la canne, la bande fait une halte salvatrice. La musique s'emballa, le chahut se met en branle. La clique quitte momentanément le répertoire dit « classique » pour entonner un pot-pourri d'airs des Prout. La Bande de la Citadelle, Raymonde, Le Figueman, L'Hommeage au Cò ou parfois Putain d'Islande sont chantés à pleins poumons par les masqueurs. Cette scène, les carnavales vivent très fréquemment pendant qu'ils tiennent leurs lignes dans les bandes. Dans les bals, nombre d'associations prévoient également un moment de Prout dans le programme musical du chahut de minuit. « Tous les ans, une ou deux chansons des Prout sont intégrées au répertoire, souligne Pascal Boone, tambour de presque toutes les bandes. Ça renouvelle le répertoire mais on préserve les airs traditionnels. » La « proutisation » semble en marche...

Un souffle nouveau

Pour la majorité des Dunkerquois épris de leur patrimoine, les Prout représentent sans conteste un souffle nouveau pour le carnaval. « Il ne faut pas oublier qu'au milieu des années 70, on chantait par exemple Le Travail, c'est la santé à carnaval, se souvient Jean-Pierre Barré, président de Dingue des Prout (DDP), le fan-club officiel. Ils ont d'abord repris les vieilles chansons que peu de monde chantait avant d'écrire les leurs. »

Une impression que confirme Jean Chatroussat, président des Pénélecres. « De 1930 à 1975, le répertoire carnavalesque était statique. Se rajoutaient juste des airs entraînants, mais sans paroles. Leurs chansons sont devenues des classiques. La chorale avec laquelle je chante ne peut plus jouer Amazing Grace sans que les gens ne reprennent l'Hommeage au Cò ! »

Ce renouveau du réper-

toire se fait-il au détriment du répertoire dit classique ? « C'est sûr que les jeunes connaissent parfois davantage les airs des Prout que les chansons de carnaval, reconnaît Jacques Galliaerde, capitaine des Corsaires qui ont épaulé les Prout lors de leurs débuts. Ce sont des chansons dunkerquoises et tous les airs du carnaval ne sont pas spécifiques à Dunkerque. C'est une évolution favorable, il faut trouver un juste milieu.

De toute façon, il n'y a pas de polémique à avoir entre les Prout et la tradition. Ce sont de vrais chansonniers, ils ont le talent, le professionnalisme et la générosité. Comme le montrent les 90 000 € qu'ils nous ont reversés entre 1989 et 2005.

Les Prout, dignes héritiers des chansonniers du début du XX^e siècle ? « Certainement, opine Jean-Pierre Barré. Les chansonniers chantaient leurs chansons dans les cafés et les

rues, aujourd'hui, ils chantent dans des chapelles et font des disques ! Ce qui est intéressant, c'est que dans ces tranches d'histoires dunkerquoises, nombre de Dunkerquois s'y retrouvent. » Principalement les jeunes, pense Matthias Timmerman, webmaster de parlezdunkerquois.com : « Les Prout sont un vrai "plus" pour le carnaval. C'est une bonne porte d'entrée vers le carnaval pour de nombreux jeunes. Il n'y a qu'à voir le monde qu'ils ont rassemblé à l'Olympia puis au Kursaal. »

« Sans eux, c'était foutu »

Jean Chatroussat va même plus loin dans le lien noué entre les Prout et le carnaval : « Certes, il faut garder les chants traditionnels et ne pas les oublier. Mais un folklore, c'est comme une langue, si c'est statique, ça meurt. Sans les Prout et leurs nouveaux chants, le carnaval était foutu. »

Viendra-t-il un temps où les musiciens ne puiseront leurs inspirations que dans les œuvres des Prout ? « Aujourd'hui, on chante encore de vieilles chansons, souligne Jean-Pierre Barré. Celles qui sont d'actualité vont rester. On n'est pas près de chanter que les Prout à carnaval ! Et heureusement ! » D'ailleurs, à la suite des Prout, d'autres groupes carnavalesques (comme les Kiekelout'ches, les Streules...) pointent le bout de leurs voix. Une nouvelle preuve de la vivacité retrouvée du répertoire carnavalesque.

Droits d'auteur

Protection des œuvres carnavalesques La SACEM veille

Le carnaval, c'est une quarantaine de bandes et autant de bals répartis entre le Kursaal et les communes de l'arrondissement de Dunkerque. Et qui dit carnaval, dit chants et musique, et qui dit chants et musique, dit, forcément, auteurs et compositeurs, et donc, protection des œuvres musicales.

Chaque année, la délégation régionale de la SACEM (celle de Dunkerque a été transférée à Lille début janvier) gère ainsi la protection des œuvres carnavalesques, et pas seulement celles des Prout (lire aussi ci-contre). « Parmi les créateurs contemporains, on peut citer Pascal Caulier (L'hymne à Cò Pinard, c'est lui !) et Albert Cousu, dont les œuvres sont toujours interprétées », indique Philippe Cairole, délégué régional de la SACEM de Lille.

Quid des Prout ? « Le groupe connaît aujourd'hui une véritable notoriété et son activité s'est même étendue au-delà du Dunkerquois, puisque leur concert donné à Paris à l'Olympia a rencontré un important succès. En ce qui concerne l'inscription des membres du groupe à la SACEM, certains sont déjà sociétaires, d'autres sont en cours d'admission », répond Philippe Cairole.

Types d'œuvres
Pour pouvoir utiliser les œuvres carnavalesques, il appartient donc aux organisateurs de bals et de bandes de contacter chaque année la SACEM. « Ils nous donnent une liste du répertoire qu'ils ont l'intention d'utiliser et nous, nous leur retournons un document qui leur sert de contrat. Ensuite, nous procédons à une facturation puis à une répartition au profit des créateurs des œuvres », précise le délégué régional de la SA-

CEM. Pour les bals, par exemple, les créateurs des œuvres utilisées se partagent une rémunération qui s'élève à 8,80 % du nombre d'entrées.

« Tout se passe très bien »

Deux types d'œuvres existent par ailleurs : celles que l'on pourrait qualifier de « contemporaines » et celles qui appartiennent au domaine public. Dans la première catégorie, l'auteur et le compositeur (il peut bien sûr s'agir de la même personne) perçoivent normalement les droits d'utilisation de leurs chansons ; quant au domaine public, il concerne toutes les œuvres interprétées après un certain laps de temps suivant le décès du ou des créateurs concernés.

En clair ? « Si une chanson a été écrite par deux personnes, soit un auteur et un compositeur, elle intègre le domaine public soixante-dix ans après le décès du dernier survivant. » Si l'auteur est décédé en 1930 et le compositeur en 1935, c'est en 2005 que la chanson a intégré le domaine public. « Dans ce cas, précise Philippe Cairole, l'utilisateur de l'œuvre ne paie pas de droits d'auteur, sauf s'il apporte son propre arrangement et ne respecte donc pas la version originale. »

Reste les relations entre la SACEM et les organisateurs du carnaval. Ces derniers jouent-ils le jeu ? « Chaque année, répond Philippe Cairole, tout se passe très bien. Les relations que nous entretenons avec les organisateurs sont parfaitement rôdees et nous n'avons, à ma connaissance, jamais rencontré le moindre problème. » A l'image de la tradition carnavalesque, il semble donc que le respect des droits d'auteur soit, lui aussi, entré dans les mœurs.

OI. D.

Parcours

Dimanche 26 Février 2006
Sortie de la bande des pêcheurs "Visschersbende"

Sous la conduite du Tambour Major "Co Schlock II"

Ville de Dunkerque

La Bande des pêcheurs, demain à Dunkerque La circulation réglementée

Le stationnement et la circulation seront interdits :

- de 7 h à 21 h, ruelle aux Pommes (parking et chaussée) ;

- de 9 h à 21 h : rue Saint-Mathieu (entre la rue Saint-Charles et la place Vauban), place Vauban, quai des Quatre-Ecluses, pont de la Filature, rues de Furnes, de Beaumont, de Soubise (entre les rues de Séchelles et Albert-1^{er}), place du Palais-de-Justice, rues Thiers, Guynemer, de l'Écluse-de-Bergues, boulevards Alexandre-III, Sainte-Barbe, rues Royer, du Sud, David-d'Angers, boulevard Alexandre-III, place Jean-Bart, rue Clemenceau, place Charles-Valentin, rue Jean-Jaurès,

place du Minck, rue du Leughenaer, place de la Victoire, rue de la Victoire, du Jeu-de-Paume, place du Général-De-Gaulle, rues des Sœurs-Blanches, du Maréchal-French, de La Panne, place Roger-Salengro, rues de l'Amiral-Ronarc'h, du Château.

Le stationnement sera interdit en totalité de 9 h à 22 h, rue Thévenet (parking et chaussée) ; parking et chaussée rue Poincaré en totalité ; place du Général-De-Gaulle au droit de l'Aventure Café.

Le stationnement de tous les véhicules des commerçants ambulants sera interdit de 9 h à 21 h : quai des Hollandais, rues de

l'Écluse-de-Bergues, de Paris, quai des Quatre-Ecluses, rues de la Cunette, du 110^e-RI, boulevard Verley, rue du Leughenaer, place du Minck.

Le stationnement sera interdit (sauf ambulants autorisés) : rue Saint-Sébastien, angle boulevard Sainte-Barbe, rue de la Marine, angle place Jean-Bart ; place Jean-Bart côté sud-est ; rues des Chaudronniers (angle rue Clemenceau), Poincaré (angle rue Clemenceau), place du Commandant-Dewulf.

Le stationnement sera interdit de 7 h à 22 h sur le parking du stade Tribut.

La circulation sera interdite sur la totalité du parcours, de 9 h à 22 h.



Pascal Caulier fait partie des artistes dont les œuvres sont protégées par la SACEM.

Photo J.-C. BAYON